



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 8 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo portant sur la période du 1er au 30 avril 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe**Rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies
sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR)**

1. Pendant la période à l'examen (1er-30 avril 2001), les effectifs de la Force de paix au Kosovo (KFOR) sur le théâtre se sont élevés à 43 000 soldats environ, et leur déploiement n'a subi aucun changement important depuis le rapport précédent.
2. Le 6 avril, le général de corps d'armée Thorstein Skiaker a pris ses fonctions en tant que nouveau commandant de la KFOR.
3. Le retour conditionnel et contrôlé des forces de la République fédérale de Yougoslavie dans la zone de sécurité terrestre, commencé en mars dans les secteurs A, C (Est) et C (Ouest), s'est poursuivi durant la période considérée. L'entrée des forces de la République fédérale de Yougoslavie dans le secteur D a débuté le 14 avril et s'est déroulée sans incident.
4. Le 25 avril, 144 prisonniers albanais du Kosovo ont été libérés et sont retournés au Kosovo, en passant par la Porte 3, au titre des arrangements pris par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le cadre de la loi d'amnistie adoptée en République fédérale de Yougoslavie. La majorité de ces prisonniers appartenaient au groupe « Dakovica », composé d'Albanais du Kosovo faits prisonniers au hasard à la fin du conflit et accusés de terrorisme. La majorité des prisonniers de souche albanaise qui sont encore en Serbie sont détenus pour des délits pénaux. L'arrestation de Milosevic le 1er avril n'a suscité aucune réaction au Kosovo.
5. De la mi-février à fin mars, 8 432 réfugiés qui se trouvaient en ex-République yougoslave de Macédoine^a sont rentrés au Kosovo.

Sécurité

6. Pendant la période à l'examen, l'intensité des violences interethniques est restée élevée. Dès la mi-avril, la KFOR a dû faire face à des troubles de l'ordre public à Mitrovica et dans le nord du Kosovo, où des Serbes du Kosovo se sont élevés contre l'application de la politique de recouvrement des droits indirects et des taxes sur les ventes appliquée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les échanges se sont poursuivis entre les groupes armés de souche albanaise et les forces de la République fédérale de Yougoslavie dans la vallée de Presevo et dans la zone de sécurité terrestre.
7. L'établissement par la MINUK^b de points de recouvrement des droits indirects et des taxes sur les ventes le long de la frontière avec la Serbie à la mi-avril a suscité une réaction de la part des Serbes du Kosovo, qui ont commencé à installer des barrages et à bloquer les routes à l'aide de poubelles et de véhicules dans le nord du Kosovo et à Mitrovica, ce qui a eu pour effet de ralentir au minimum la circulation des véhicules pendant quelques jours. Le 19 avril, la KFOR a commencé à démonter les barrages, ce qui a nécessité plusieurs jours, et elle a utilisé des gaz lacrymogènes pour maîtriser la foule. Quatre soldats de la KFOR ont été blessés au cours de ces incidents, et un Serbe du Kosovo est mort des suites de ses blessures après qu'une grenade a été lancée par une personne dans la foule. La liberté de circulation a été pleinement rétablie dans le nord du Kosovo à la fin du mois.

8. Les incidents et les actes d'intimidation interethniques se sont poursuivis pendant la période à l'examen. Le 6 avril, un Serbe de 36 ans a été trouvé mort d'une balle dans la tête à Idriz Selmani. Le 14 avril, un Albanais du Kosovo a été abattu à la mitraillette dans sa voiture près de Lugovic. Le 8 avril, quatre maisons appartenant à des Serbes du Kosovo ont été détruites par explosion à Vitina. Un prêtre serbe a fait savoir que 70 familles serbes environ allaient quitter la ville parce qu'elles ne s'y sentaient plus en sécurité. Il a ajouté que cet incident était perçu comme étant la preuve que la KFOR et la MINUK étaient incapables de protéger les familles serbes. Le 18 avril, des obus antichar ont été tirés près de Velica Hoca et six hommes ont été vus alors qu'ils prenaient la fuite. Il s'agissait de la septième attaque lancée contre ce village en 10 mois. Le 28 avril, une voiture a explosé à Pristina sans qu'il y ait eu d'avertissement. Aucun blessé n'a été signalé. Le 30 avril, les occupants d'une voiture qui passait près d'eux ont tiré sur un Serbe du Kosovo et un Albanais du Kosovo. Le Serbe a succombé à ses blessures.

9. Des actes de violence inspirés par des motivations criminelles et politiques ont également été signalés pendant la période considérée. Le 24 avril, à Klina, un Albanais du Kosovo, Président de l'Assemblée locale et représentant de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), a été abattu hors de son appartement. Cet acte serait inspiré par des motivations politiques. Le 18 avril, un éminent Serbe du Kosovo est mort à Pristina lorsque sa voiture a explosé. Huit personnes ont été blessées. Un suspect a été arrêté à la suite de cet incident, qui serait inspiré par des motivations criminelles. Cinq grenades à main ont explosé dans deux cafés et deux grenades ont été trouvées intactes à proximité de Zrze. Il n'y a pas eu de blessés. Ces incidents seraient également inspirés par des motivations criminelles.

10. Plusieurs manifestations pacifiques ont été organisées à travers la province pour diverses raisons. La plus grande manifestation s'est déroulée le 2 avril près de Gnjilane et a réuni entre 5 000 et 6 000 Albanais du Kosovo qui protestaient contre le traitement infligé aux Albanais de souche en ex-République yougoslave de Macédoine. Le 17 avril, 3 000 personnes environ ont participé à la marche « Eskodi », partie de Mitrovica, pour célébrer la mémoire des Albanais déplacés en 1999. Le 24 avril, un membre du Conseil national serbe et du Comité des affaires sociales du nord du Kosovo a pris la parole devant 2 000 personnes rassemblées à Mitrovica. Il a demandé à la foule de maintenir ses revendications, ainsi que les barrages, pour protester contre la politique de recouvrement des impôts à la frontière.

11. Pendant la période considérée, les soldats de la KFOR ont découvert et confisqué d'importantes quantités d'armes, de munitions et d'explosifs dans toute la province, ainsi que des ordinateurs, des voitures volées et de l'alcool à Banjica, Prelovac, Pristina, Seciste, Debelde, Kajlovica, Pasino Selo, Tebovic et Jagado et dans leurs alentours. Au moins quatre Albanais du Kosovo impliqués dans ces incidents ont été détenus. Le programme de destruction des armes reprendra vraisemblablement le 11 juin, dès la fin des travaux qui ont été entrepris pour réparer le four utilisé à cette fin.

12. Le service « Nis Express » a été rétabli le 17 avril et la KFOR a pris les mesures voulues pour protéger le convoi.

Activités frontalières illégales

13. Les troupes de la KFOR continuent d'assurer un contrôle approprié des frontières intérieures et extérieures du Kosovo, ainsi que des points de passage reconnus.

Elles continuent de renforcer le contrôle de la frontière extérieure avec l'ex-République yougoslave de Macédoine afin de décourager et d'interdire les infiltrations à travers la frontière, et de confisquer des armes et des munitions. Le 14 avril, une mine a explosé au passage d'un véhicule de la KFOR près de Krivenik, tuant un soldat et en blessant deux autres.

14. Dans la vallée de Presevo et dans l'ensemble de la zone de sécurité terrestre, des échanges de tirs à l'arme légère et au mortier ont été signalés quotidiennement. Le 4 avril, une mine a explosé au passage d'un véhicule des forces de la République fédérale de Yougoslavie, qui escortait les forces de la KFOR, tuant un membre de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur et en blessant deux autres. Le 11 avril, des tirs ont été dirigés contre les troupes de la KFOR, tuant un soldat et en blessant un autre. Vingt et un membres présumés de l'Armée de libération de Presevo, Bujanovac et Medvedja (UCPMB) ont été arrêtés. Les 14 et 15 avril, cinq otages yougoslaves ont été libérés par les groupes armés des Albanais de souche (EAAG).

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité

15. Bien que les opérations de la KFOR continuent d'aboutir à des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité n'a été signalée.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

16. Au cours de la période considérée, on a signalé 13 cas de non-respect des obligations des parties par le Corps de protection du Kosovo (CPK), et l'arrestation, par la police de la MINUK d'un responsable du CPK, M. Ruzhdi Saramati, suspecté d'une tentative de meurtre remontant à 1993. Quatre membres de son équipe ont également été arrêtés pour avoir fait obstacle à son arrestation, tandis que 400 manifestants de Prizen ont bloqué les routes en signe de protestation. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue d'approuver le financement de projets du CPK relatifs à des initiatives humanitaires et à de petits travaux d'infrastructure. Hormis la « Semaine de propreté au Kosovo », 39 728 jours-homme ont été consacrés aux projets d'intérêt collectif du CPK.

17. D'une manière générale, les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie se conforment aux dispositions de l'Accord militaro-technique.

Coopération avec les organisations internationales

18. La KFOR continue de fournir aux organisations internationales et non gouvernementales, sur leur demande, une assistance quotidienne dans l'ensemble du Kosovo, et d'instaurer un climat de sécurité à l'appui des opérations menées par la police de la MINUK.

19. Des consultations ont été engagées entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la MINUK et la KFOR en vue d'étudier les événements qui ont conduit à l'expulsion de familles serbes autres que les Serbes du Kosovo, du nord de Mitrovica, au milieu du mois de mars. Les minorités soutiennent que le niveau de protection assuré par la KFOR et la police de la MINUK est insuffisant.

20. La KFOR continue de conseiller et d'aider l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de la préparation des élections au Kosovo. Le

Groupe de travail commun sur le cadre juridique est parvenu à un accord de principe sur les dispositions essentielles que devraient adopter les institutions transitoires.

21. Bien que la KFOR ait transféré l'exploitation ferroviaire à la MINUK en mars, après l'avoir gérée depuis juillet 1999, elle continue à aider le Département des transports et de l'infrastructure de la MINUK à réparer les lignes ferroviaires qui relient le Kosovo et la Serbie. En outre, en attendant la signature d'un accord entre la MINUK et l'ex-République yougoslave de Macédoine, la KFOR continuera d'exploiter les trains qui franchissent la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Perspectives

22. Le climat de sécurité au Kosovo continue de se ressentir de la violence qui règne dans le nord de l'ex-République yougoslave de Macédoine et a augmenté les risques auxquels est exposé le personnel de la KFOR.

Notes

^a La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

^b La MINUK a déclaré que les points de recouvrement des impôts avaient été établis conformément aux dispositions relatives aux recettes applicables au Kosovo et que tous les résidents du Kosovo bénéficiaient de ces recettes. Le règlement prévoyant l'établissement de points de recouvrement des impôts date de 1999, et le premier point de ce type situé sur la ligne frontière administrative a été établi en février 2000.